

## Réactions «à chaud»

La décision du Conseil des Etats a surpris plus d'un parlementaire. d-inside s'est donc rendu sous la Coupole fédérale pour recueillir les réactions à chaud des principaux intervenants.



**Rolf Büttiker, conseiller aux Etats (PRD/SO)**

«Pour moi, le Conseil des Etats a pris une décision politique aussi heureuse qu'inattendue. Mais notre solide argumentation et le fait que la situation visée n'ait jamais entraîné de problème dans le canton de Soleure ont dû convaincre mes collègues. Sans oublier que la motion simplifie la vie des consommateurs tout en garantissant leur sécurité. Je crois qu'ils ont compris que les droguistes ont une excellente formation et qu'ils sont l'adresse de référence pour traiter les troubles bénins – et de manière avantageuse de surcroît. Le fait que la motion de la Commission ait été mal formulée et la procédure de la CSSS-CE n'ait pas été correcte nous a aussi aidé.»



**Jürg Stahl, conseiller national, président de la CSSS-CN**

«C'est une décision très réjouissante. Cela démontre que de s'engager sans compter et de collaborer avec des représentants d'associations peut porter des fruits. Même si, de l'extérieur, on peut avoir l'impression que les choses n'avancent pas assez vite à Berne, cette décision a, une fois de plus, prouvé qu'il vaut la peine de bien préparer et placer les dossiers, comme celui visant à une unification de l'automédication. Notre tactique s'est révélée judicieuse et nous pouvons savourer notre succès. J'en suis ravi.»



**Ernst Leuenberger, conseiller aux Etats (PS/SO)**

«Je n'ai pas eu de peine à soutenir la proposition de mon collègue car dans le canton de Soleure, les droguistes ont déjà le droit, grâce à une exception dans le règlement, de remettre plus de produits que dans d'autres cantons. Lorsque j'ai demandé si cette situation avait provoqué des problèmes pour les patients, on m'a clairement répondu que ça n'avait jamais été le cas. J'ai aussi redemandé au Conseil fédéral où et quand cela mettrait en danger la sécurité des patients. Aucun exemple concret ne m'a été présenté. Pour moi, et visiblement aussi pour la majorité du Conseil des Etats, l'affaire était donc claire. Le Conseil fédéral va soumettre cette question sous une nouvelle forme au Parlement dans le cadre d'une future révision de la loi. La décision tombera alors. Mais cela va encore prendre du temps, malheureusement... »



**Roland Borer, conseiller national (UDC/SO)**

«La décision qui a été prise est la bonne et le résultat me convient tout à fait. Maintenant, il ne faut pas relâcher la pression afin d'être sûr que ce que nous voulons soit mis en pratique correctement et dans le sens où nous l'entendons.»